

DELIBERATION N° 2010/02-09 - DEFIBRILLATEURS : PRISE EN CHARGE DES ADHESIONS A L'ASSOCIATION GRAND NANCY DEFI'B

Rapporteur : Madame RAVON

La ville de Ludres a adhéré à l'association « GRAND NANCY DEFI'B » et s'est engagée à acquérir des défibrillateurs dans le cadre du programme « Agissons contre l'arrêt cardiaque » initié par la Communauté Urbaine du Grand Nancy, le centre hospitalier universitaire de Nancy et les communes de l'agglomération nancéienne.

Le principe consiste à former des sauveteurs volontaires de proximité (appelés également « S.V.P »), aux gestes de secours et à l'utilisation d'un défibrillateur automatisé externe sur le territoire communal pour augmenter le taux de survie suite à un arrêt cardiaque, actuellement compris entre 2 et 3 %. L'objectif est un taux de survie de 20 %.

Pour ce faire, les sauveteurs volontaires de proximité ont reçu une formation adaptée par l'association « GRAND NANCY DEFI'B » et sont équipés de défibrillateurs. En contrepartie, ceux-ci sont tenus d'acquitter le montant de la cotisation d'adhésion à l'association fixé à 2,00 € par an.

Dans le cadre de cette démarche, la ville de Ludres souhaite favoriser le recrutement de sauveteurs volontaires de proximité en assurant une couverture du territoire communal dans son intégralité. Il paraît donc intéressant et incitatif qu'elle prenne en charge le montant de ces adhésions. Les agents municipaux étant également intéressés par cette démarche, la ville leur donne également la possibilité d'y participer.

Selon le centre hospitalier universitaire de Nancy, il a été estimé de cinq à dix le nombre minimum de personnes pour organiser une équipe de sauveteurs volontaires de proximité équipée d'un défibrillateur automatique. La ville de Ludres en compte 14 (au 20 janvier 2010).

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,
décide à l'unanimité :

- d'approuver la prise en charge par la ville de Ludres des cotisations annuelles correspondant aux adhésions des sauveteurs volontaires de proximité et des agents de la ville de Ludres à l'association « GRAND NANCY DEFI'B ».

Les crédits nécessaires seront inscrits chaque année au budget primitif, et ce dès 2010.